

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 16 octobre 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°23_57DL

Objet : Reliquat Article 8/ 2022- commune des Baux-de-Provence

L'an deux mil vingt-trois et le 16 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Afin d'optimiser la participation « Article 8 » votée et répondre aux besoins urgents des communes, il convient de se prononcer sur un reliquat d'enveloppe pour des travaux SMED13 maître d'ouvrage.

La consommation du programme voté en 2022 (travaux 2024) amène à des ajustements.
Le Chantier des Baux de Provence (2023.ENV.SMED.073) est une suite de programme coordonnée avec des travaux d'électrification rurale (FACE 2022 et 2023).

Il est proposé d'attribuer un reliquat Article 8, programme 2022, pour :

| Dossier | LIEUX DES TRAVAUX | APS Montant HT | PART. Art8 |
|-------------------|--|-------------------|------------|
| 2023.ENV.SMED.073 | Chemin de la Dame aux Baux – RD 27A (HTA issu des postes HUGUES RACHET) | 81 382 € | 32 553 € |

Le Comité Syndical après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver le Reliquat Article 8 – Programme 2022,

Article 2 : D'autoriser le Président à signer les conventions de financement et lancer et signer les bons de commande relatifs aux marchés d'études et de travaux pour lesquels le SMED13 est maître d'ouvrage

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,



Didier KHELFA